



MÉMOIRE RSE AJ3M

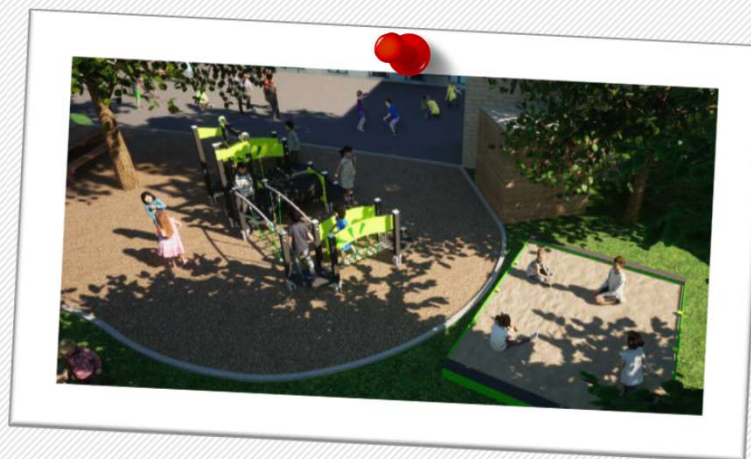


**1 rue Emile Guyard
21160 COUCHEY
Tél. 03 80 45 43 91
contact@aj3m.fr
www.aj3m.fr**

INTRODUCTION

Depuis sa création en 1997, AJ3M s'est imposée comme un acteur de référence dans la conception, l'installation et la maintenance d'aires de jeux et d'équipements sportifs. Forte d'une expertise acquise sur le terrain et portée par une équipe engagée, **l'entreprise place la qualité, la fiabilité et l'innovation au cœur de son développement**. Son activité repose sur une **approche durable** visant à proposer des **équipements sûrs et durables, fabriqués avec des matériaux écologiques et issus de circuits courts**.

L'engagement d'AJ3M en faveur du développement durable ne se limite pas à ses produits. **Il s'étend à l'ensemble de ses processus, de la sélection rigoureuse des matériaux à la gestion des déchets, en passant par la mise en place de solutions favorisant l'économie circulaire**. AJ3M s'attache ainsi à concevoir des espaces de loisirs respectueux de l'environnement tout en garantissant des équipements pérennes et adaptés aux exigences des marchés publics.



CHAPITRE I – AXE ÉCONOMIQUE



I – AXE ÉCONOMIQUE

1.1 L'efficacité économique comme levier de durabilité

AJ3M place l'optimisation des ressources au cœur de son fonctionnement. Cette efficacité se traduit par une sélection rigoureuse des fournisseurs, une gestion maîtrisée des approvisionnements et des chantiers, ainsi qu'un rapport qualité/prix optimisé sur le long terme. L'entreprise conçoit des équipements robustes et évolutifs, limitant les besoins de renouvellement, ce qui représente un gain économique direct pour les collectivités tout en réduisant l'empreinte carbone des projets.

ODD 12 – Consommation et production responsables : construire pour durer



La politique d'achat et de fabrication d'AJ3M est résolument tournée vers la durabilité. Les produits installés affichent une durée de vie supérieure à 10 ans, garantissant une maîtrise des coûts sur le long terme pour les collectivités. L'entreprise privilégie l'économie locale avec **90 % de ses achats réalisés en France**, et sélectionne des matériaux hautement durables tels que le bois robinier, les panneaux HPL certifiés PEFC ou encore l'inox. En complément, un **service interne de maintenance** et d'entretien prolonge la durée de vie des installations, évitant tout renouvellement prématuré et optimisant les investissements publics.

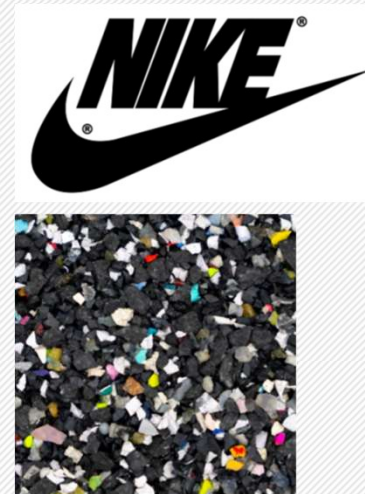
I – AXE ÉCONOMIQUE

Des matériaux recyclés pour une seconde vie utile

AJ3M intègre des matériaux recyclés dans ses solutions techniques, notamment :

- des **sols amortissants en EPDM recyclé**, dont certains proviennent du programme **Nike Grind**, valorisant d'anciennes chaussures de sport,
- des **granules d'EPDM recyclés** issues de la société française **Moine Recyclage**, reconnue pour la qualité de ses produits et son engagement dans l'économie circulaire.

Par ailleurs, **50 % des produits fabriqués par le fournisseur ESA**, partenaire d'AJ3M, sont issus de matières recyclées. Ce choix permet de concilier robustesse, esthétisme et respect de l'environnement.



Un engagement concret en faveur de l'économie circulaire

Cette politique de matériaux responsables s'inscrit dans une logique d'éco-conception et de circularité. Elle permet non seulement de réduire la consommation de ressources vierges, mais aussi de répondre aux critères environnementaux de plus en plus présents dans les marchés publics. Pour les acheteurs, cela représente un **gage de sérieux**, de durabilité, et d'impact positif.

I – AXE ÉCONOMIQUE

1.2 Intégration de l'économie circulaire

1.2.1 Des pratiques structurantes au service de la circularité

AJ3M intègre pleinement les principes de l'économie circulaire dans son modèle opérationnel. Loin d'être une notion théorique, cette approche structure l'ensemble des activités de l'entreprise, de la sélection des fournisseurs à la gestion de fin de vie des produits installés. Elle vise à réduire le gaspillage, allonger la durée de vie des équipements et optimiser l'usage des ressources.



Un approvisionnement responsable et engagé

L'entreprise applique une **politique d'approvisionnement durable exigeante**, en collaborant exclusivement avec des fournisseurs engagés dans des démarches environnementales concrètes. Chaque partenaire est sélectionné selon des critères stricts : provenance locale, certifications (type PEFC, ISO 14001...), pratiques de fabrication propres et engagement pour la réduction des déchets. Cette vigilance permet d'assurer la qualité environnementale de chaque composant intégré dans les équipements fournis.

L'éco-conception au cœur du développement produit

Tous les produits conçus et installés par AJ3M sont pensés dans une logique **d'éco-conception**. Cela signifie qu'ils sont **réparables, démontables et recyclables**, ce qui limite significativement leur impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Cette approche permet également de répondre aux exigences d'évolutivité des aménagements publics : les collectivités peuvent faire évoluer leurs installations sans avoir à tout remplacer.

Une implication concrète dans la Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

AJ3M agit activement dans le cadre de la **Responsabilité Élargie du Producteur**, en partenariat avec des acteurs de la valorisation comme **PAPREC** et d'autres filières agréées. Tous les déchets issus des chantiers sont pris en charge dans un souci de réemploi ou de recyclage maximal. Cette démarche s'inscrit dans une volonté claire : réduire l'usage de matières vierges, donner une seconde vie aux matériaux, et participer à la structuration d'un écosystème industriel circulaire.

I – AXE ÉCONOMIQUE

1.2.2 Cycle de vie des produits

L'économie circulaire chez AJ3M ne s'arrête pas à la fabrication : elle se prolonge tout au long de la vie des équipements, grâce à des solutions de maintenance, de réparation et d'adaptabilité, pensées pour durer.

Prolongation de la durée de vie grâce à la maintenance

AJ3M propose un **service complet d'entretien, de contrôle et de réparation** des équipements de jeux et de sport. Ce service permet de prolonger significativement la durée de vie des installations, tout en garantissant leur sécurité et leur conformité aux normes. En agissant de manière préventive et curative, AJ3M limite le renouvellement inutile, réduit les déchets et sécurise l'investissement des collectivités.

Une conception modulaire et évolutive

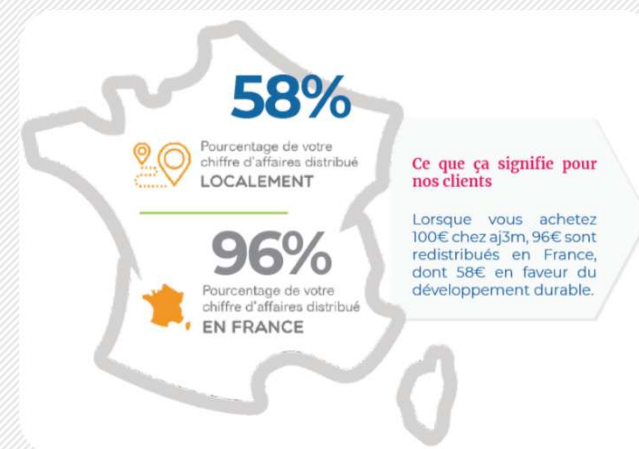
La majorité des équipements proposés sont conçus selon une **logique modulaire** : ils peuvent être facilement démontés, déplacés, réparés ou complétés. Cette flexibilité permet aux maîtres d'ouvrage d'adapter les installations aux besoins des usagers ou aux évolutions du territoire, sans recourir à des démolitions ou à des remplacements complets. C'est un gage de durabilité environnementale, mais aussi de maîtrise budgétaire.

I – AXE ÉCONOMIQUE

1.3 L'utilisation de l'indice BIOM, reconnu par la COP21

AJ3M, décrit comme un "Créateur d'émotions", démontre un engagement fort envers le développement durable à travers sa politique de redistribution significative sur le territoire. **Pour chaque 100 € de chiffre d'affaires générés entre 2022 et 2024, l'entreprise redistribue 58€ spécifiquement sur le territoire Français.** Cela inclut le soutien à l'emploi, l'amélioration des services publics, et des projets environnementaux, renforçant ainsi l'infrastructure socio-économique locale et la durabilité écologique.

Cette démarche est évaluée à l'aide de **l'indice BIOM**, un outil développé par BIOM Attitude pour **mesurer l'impact sociétal et économique des entreprises** sur leur territoire. L'indice BIOM utilise une méthodologie robuste incluant des critères précis pour quantifier de manière efficace la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable et à l'amélioration des conditions de vie locales. Cela permet à AJ3M non seulement de suivre ses progrès mais aussi de communiquer efficacement sur son impact positif, alignant ses objectifs économiques avec les principes de responsabilité sociétale.



CHAPITRE II – AXE SOCIAL



II – AXE SOCIAL

2.1 Santé, bien-être et inclusion sociale

ODD 2 – Éradication de la faim : garantir le bien-être des équipes

AJ3M veille activement à la qualité de vie de ses collaborateurs. **Chaque technicien intervenant sur chantier bénéficie d'un repas quotidien au restaurant, entièrement pris en charge par l'entreprise.** Cette initiative, simple en apparence, traduit un respect profond des conditions de travail, favorise l'équilibre nutritionnel et participe au bon déroulement des opérations. Elle incarne la volonté de construire une performance durable, qui prend soin des hommes et des femmes qui la rendent possible.

ODD 3 – Bonne santé et bien-être : encourager une vie saine pour tous

Par son cœur de métier, AJ3M contribue directement à l'amélioration de la santé publique. L'entreprise conçoit et installe des équipements de jeux et de sport en libre accès, favorisant l'activité physique, la prévention des maladies liées à la sédentarité et le lien social. Ces installations constituent de véritables leviers de cohésion et de vitalité pour les collectivités.



ODD 11 – Villes et communautés durables : créer des espaces sûrs et inclusifs

AJ3M participe à la transformation durable des espaces urbains. En concevant des aires de jeux et des équipements sportifs à la fois esthétiques, sûrs et accessibles, l'entreprise favorise l'inclusion sociale, le vivre-ensemble et l'appropriation des espaces publics. Chaque projet est pensé pour répondre aux besoins spécifiques des usagers tout en respectant l'identité locale et les objectifs des collectivités.

L'équité sociale : une valeur humaine au centre des pratiques

Le respect des droits des travailleurs et des partenaires fait partie intégrante de l'ADN d'AJ3M. Cela se manifeste dans les conditions de travail exemplaires offertes aux équipes, notamment sur les chantiers, mais également dans le choix de fournisseurs partageant ces valeurs. L'entreprise favorise des collaborations durables, transparentes et équilibrées avec ses partenaires, dans une logique de responsabilité sociale à chaque niveau de la chaîne.

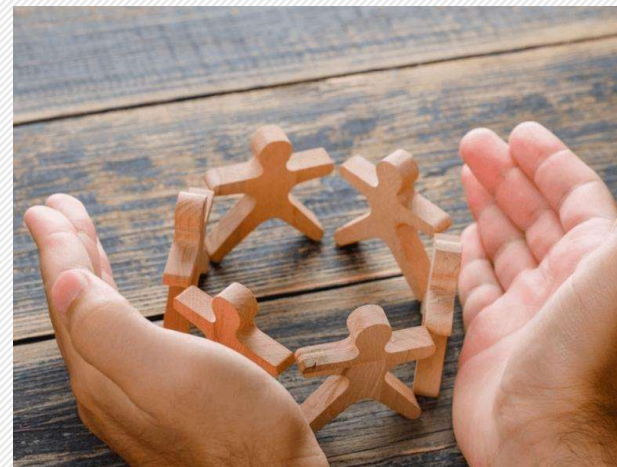
II – AXE SOCIAL

2.2 Transparence et communication active avec les parties prenantes

AJ3M ne se limite pas à agir : elle communique activement et de manière transparente sur ses engagements et leurs résultats, auprès de l'ensemble des parties prenantes. Cette posture proactive renforce la confiance des donneurs d'ordres publics et alimente une dynamique de progrès collectif.

Une communication continue avec les collectivités

Tout au long du projet, AJ3M entretient un **suivi documentaire régulier** avec les collectivités et les autorités locales concernées. Cette transparence permet de sécuriser les décisions, de répondre rapidement aux éventuelles questions des parties prenantes, et de démontrer la réalité des actions mises en œuvre. Elle participe aussi à l'appropriation du projet par les usagers et les habitants.



CHAPITRE III – AXE ENVIRONNEMENTAL



III – AXE ENVIRONNEMENTAL

3.1 Politique environnementale et réglementaire



AJ3M anticipe les évolutions réglementaires en matière d'achat public responsable en inscrivant pleinement son action dans le cadre de la loi « Climat et Résilience » et de l'article L3 du Code de la commande publique. Consciente des nouvelles attentes des acheteurs publics, l'entreprise intègre d'ores et déjà des critères environnementaux concrets et mesurables dans l'ensemble de ses prestations.

Notre démarche ne se limite pas à une conformité réglementaire : AJ3M adopte une posture proactive fondée sur une politique RSE ambitieuse et alignée sur plusieurs Objectifs de Développement Durable (ODD) définis par l'ONU. Par cette orientation, AJ3M démontre qu'un développement économique performant peut aller de pair avec un impact social et environnemental positif.

III – AXE ENVIRONNEMENTAL

A titre d'illustration :

ODD 13 – Lutte contre le changement climatique : réduire l'empreinte carbone

AJ3M adopte des pratiques concrètes pour limiter son impact environnemental. La réduction des transports est optimisée par un regroupement intelligent des commandes et une planification logistique efficace. Sur les chantiers, la **gestion des déchets fait l'objet de procédures strictes, avec un tri rigoureux**, un suivi documentaire précis et une valorisation maximale des matériaux.



ODD 15 – Vie terrestre : préserver les ressources naturelles

La préservation des écosystèmes est une priorité pour AJ3M, qui sélectionne ses partenaires sur des critères environnementaux exigeants. L'entreprise bannit l'usage de produits chimiques et de solvants dans les peintures utilisées, au profit de solutions respectueuses de l'environnement. Elle travaille avec des fabricants français engagés :

- **Quali-Cité**, fournisseur de jeux, privilégie les peintures sans solvants et dont 85 % de l'approvisionnement est réalisé en France, dans une logique d'optimisation énergétique.

- **Extebois**, fournisseur de jeux en bois certifié PEFC, qui valorise les chutes de bois par un système de recyclage interne.
- **ESA**, fournisseur de skateparks et tms, dont 50 % des produits sont composés de matières recyclées.
- **Escapade**, fournisseur de rochers d'escalade, spécialiste de l'éco-conception, reconnu pour son engagement en faveur de la réduction des impacts environnementaux à chaque étape de fabrication.

À travers ces choix, AJ3M agit concrètement pour une gestion durable des ressources forestières et pour une économie circulaire performante, en pleine cohérence avec les attentes des acheteurs publics soucieux de l'environnement.

III – AXE ENVIRONNEMENTAL

3.2 Respect rigoureux des clauses environnementales du CCAG Travaux

Dans le cadre de l'exécution des marchés publics, AJ3M attache une importance primordiale au respect des engagements contractuels, en particulier ceux liés à l'environnement, tels que définis dans le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG Travaux).

Article 20 – Prise en compte du développement durable

AJ3M met en œuvre, dès la phase de préparation des chantiers, des mesures concrètes pour intégrer les objectifs de développement durable dans l'exécution des prestations. Cela inclut notamment le recours à des matériaux respectueux de l'environnement, **l'optimisation logistique des livraisons**, ainsi que la gestion raisonnée des ressources sur site.

Article 31 – Conformité aux normes de sécurité et environnementales

L'entreprise veille au strict respect des réglementations en vigueur, qu'il s'agisse des normes environnementales, des consignes de sécurité ou des procédures de prévention des risques. **Les équipes d'AJ3M sont formées et sensibilisées pour garantir la mise en œuvre rigoureuse** de ces exigences sur l'ensemble des chantiers.

Article 36 – Gestion et traçabilité des déchets

Conformément à l'article 36 du CCAG, AJ3M assure une gestion des déchets exemplaire : tri à la source, évacuation via des filières agréées, documentation des flux et traçabilité complète grâce aux bons d'enlèvement. Cette démarche garantit la conformité réglementaire, la transparence vis-à-vis du maître d'ouvrage et la valorisation maximale des matériaux recyclables.

III – AXE ENVIRONNEMENTAL

3.3 Approvisionnement durable et écoresponsable

Chez AJ3M, le développement durable ne se limite pas à une série d'initiatives ponctuelles : il constitue le socle même de la stratégie d'entreprise. Cette démarche repose sur trois piliers fondamentaux, chacun contribuant à une performance responsable, durable et en cohérence avec les attentes des acheteurs publics.



La soutenabilité écologique comme ligne directrice

AJ3M s'engage à réduire systématiquement ses impacts environnementaux. Cela passe par l'éco-conception des équipements, l'utilisation de matériaux durables et certifiés, une gestion rigoureuse des déchets, et une limitation des transports superflus. Cette logique environnementale irrigue chaque étape des projets, de la conception à la maintenance, garantissant des prestations respectueuses de l'environnement et conformes aux attentes réglementaires et sociétales.

Valorisation des circuits courts et du tissu industriel local

Dans le cadre de sa politique d'achats responsables, AJ3M privilégie activement les circuits courts et les partenariats avec des fournisseurs locaux et européens, sélectionnés pour la qualité de leurs produits, leur proximité géographique et leur engagement environnemental. Cette stratégie favorise la réduction des émissions de CO₂ liées au transport, renforce les délais d'approvisionnement, et soutient une économie territoriale durable.

III – AXE ENVIRONNEMENTAL

Une répartition d'achats exemplaire en 2024

AJ3M consacre **90 % de ses achats à des fournisseurs basés en France** et les **10 % restants à des entreprises de l'Union européenne**. Cette politique garantit une maîtrise des chaînes logistiques et une traçabilité claire pour les acheteurs publics. En 2024, la répartition des achats est la suivante :

- **65 %** auprès de **Quali-Cité**, basée en Nouvelle-Aquitaine, qui conçoit des équipements ludiques durables avec une équipe de plus de 70 salariés ; **Extebois**, entreprise bretonne spécialisée dans les jeux en bois, forte de plus de 40 salariés, reconnue pour sa certification PEFC et son savoir-faire artisanal ; **ESA**, entreprise d'Auvergne-Rhône-Alpes spécialisée dans les skateparks intégrant des matériaux recyclés, avec plus de 13 salariés ; autres **fournisseurs français d'équipements sportifs**, rigoureusement sélectionnés pour la qualité de leurs matériaux et leur durabilité.
- **20 %** auprès de **Azelis**, fournisseur francilien de sols amortissants, expert dans les formulations techniques respectueuses de l'environnement ; **Lano Sports**, société belge fournissant des gazons synthétiques certifiés pour les terrains de sport ; autres **fournisseurs français spécialisés dans les matières premières pour sols**, garantissant une production locale et des performances techniques élevées.

- **5 %** auprès de **Procity**, entreprise française reconnue dans le domaine du mobilier urbain, dont les gammes sont adaptées aux collectivités ; autres **fournisseurs français de mobilier**.

Un ancrage territorial aligné avec les marchés publics

Ce maillage de partenaires permet à AJ3M de répondre rapidement aux besoins des collectivités, tout en assurant un haut niveau de qualité, de fiabilité et de respect des engagements environnementaux. Ce modèle d'approvisionnement illustre la capacité de l'entreprise à conjuguer performance économique, impact local et exemplarité environnementale.

III – AXE ENVIRONNEMENTAL

3.4.2 Matériaux écologiques et recyclés

AJ3M accorde une attention particulière à la sélection des matériaux qui composent ses équipements. Ce choix est dicté non seulement par des exigences de qualité et de sécurité, mais aussi par une **volonté affirmée de limiter l'impact environnemental des projets**.

Des matériaux durables, sains et sans traitement chimique

L'entreprise utilise du bois robinier, une essence naturellement durable, sans besoin de traitement chimique. Ce choix limite la pollution des sols et garantit une intégration harmonieuse dans les environnements naturels. De même, les peintures et lasures utilisées sont sans solvants ni composés organiques volatils (COV), contribuant ainsi à un environnement sain pour les usagers et les équipes de pose.



III – AXE ENVIRONNEMENTAL

3.5 Gestion des déchets et stratégie de réduction

3.5.1 Une gestion rigoureuse et traçable des déchets

AJ3M déploie une politique de gestion des déchets exemplaire sur l'ensemble de ses chantiers, s'appuyant sur des procédures strictes, des partenariats spécialisés et une traçabilité complète des flux. Cette approche permet non seulement de réduire l'impact environnemental des activités de chantier, mais également de répondre aux attentes croissantes des maîtres d'ouvrage publics en matière de conformité réglementaire et de performance environnementale.

En 2024, l'entreprise a généré un volume total de **496 tonnes de déchets**, dont **415 tonnes ont été recyclées**, soit un **taux de valorisation de 84 %**. Ce résultat concret témoigne d'un engagement opérationnel fort en faveur du recyclage et de la réutilisation des matières.



Dans le détail, les matériaux sont rigoureusement triés : **872 kg de métaux** ont été collectés puis recyclés dans des filières spécialisées, tandis que **5,1 tonnes de cartons** ont été triées puis intégrées dans des circuits de valorisation. Chaque opération est suivie à l'aide de **bons d'enlèvement**, permettant d'assurer une **traçabilité complète** des déchets, depuis leur collecte jusqu'à leur traitement final. Ce système garantit la transparence des pratiques.

III – AXE ENVIRONNEMENTAL

3.6 Des pratiques de valorisation concrètes et responsables

Au-delà du tri sélectif, AJ3M met en œuvre des actions de valorisation qui s'inscrivent pleinement dans une logique d'économie circulaire. Les **palettes utilisées pour la livraison des équipements** sont systématiquement **reconditionnées ou recyclées**, évitant ainsi la production de déchets bois inutiles. Les **gravats issus des travaux de génie civil ou de préparation de sol** sont orientés vers des **centres de traitement agréés**, dans le respect des normes environnementales.

Pour garantir une prise en charge optimale et responsable des déchets, AJ3M collabore avec des partenaires spécialisés tels que **Paprec**, **Derichebourg** ou **Yonne Recyclage**, reconnus pour leur savoir-faire et leur transparence. Ces prestataires assurent le tri, la collecte et le traitement des déchets dans le strict respect des exigences réglementaires.

Ces actions concrètes, systématisées sur tous les chantiers, permettent à AJ3M de garantir une exécution conforme aux attentes des acheteurs publics, tout en contribuant activement à la préservation des ressources naturelles.



III – AXE ENVIRONNEMENTAL

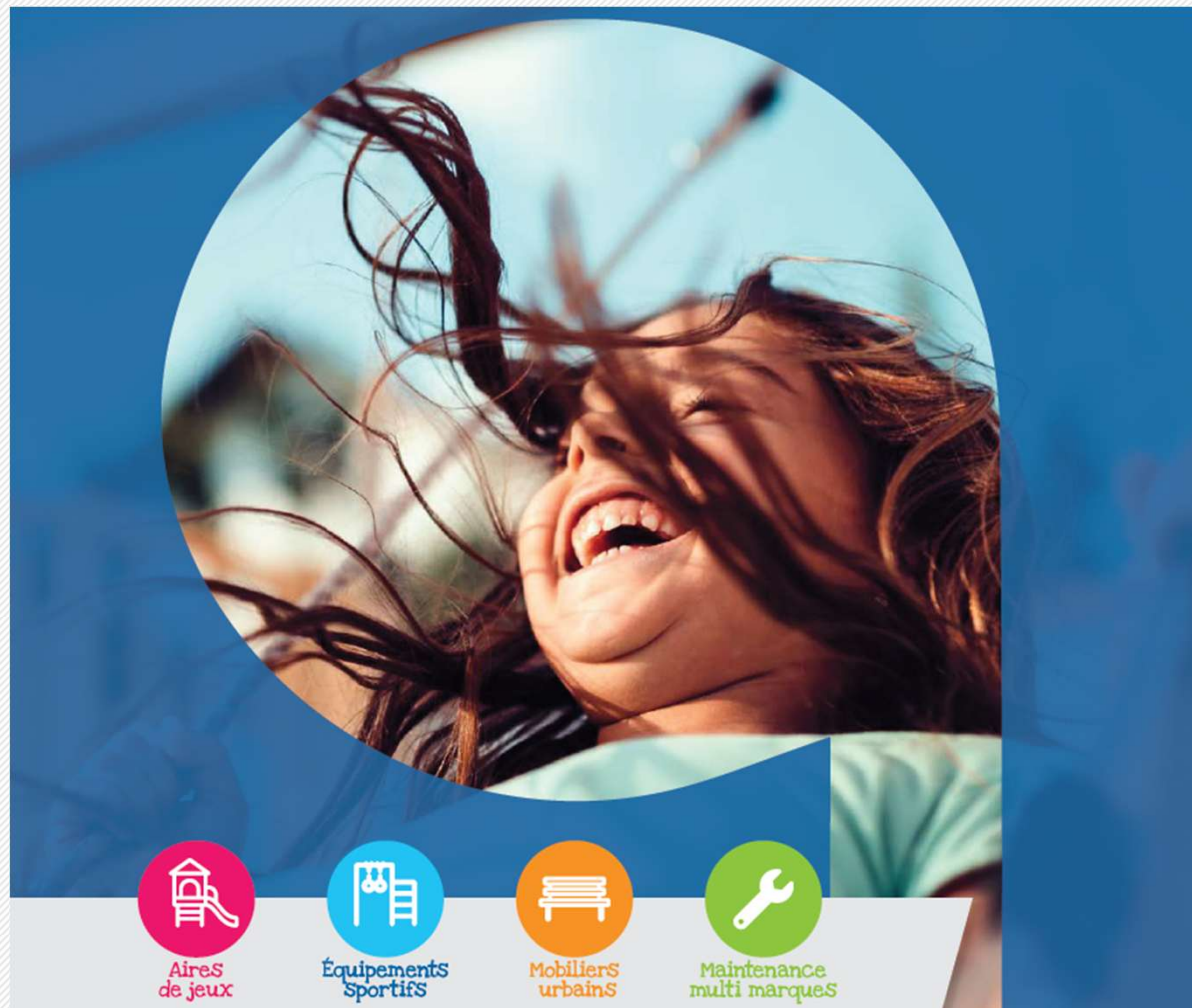
3.7 Suivi des actions environnementales

Une documentation complète à chaque étape du chantier

AJ3M attache une importance particulière à la **traçabilité environnementale** de ses interventions. Conformément aux attentes des acheteurs publics, chaque projet donne lieu à une documentation précise, formalisée et communicable à tout moment, garantissant une transparence totale sur l'impact environnemental du chantier.

Un suivi rigoureux des déchets et de leur traçabilité

AJ3M applique une politique stricte de **traçabilité des déchets**, depuis leur production jusqu'à leur valorisation ou leur élimination. L'ensemble des flux est suivi au moyen de **bons d'enlèvement** émis par les prestataires agréés, ce qui permet de justifier, à tout moment, la conformité des pratiques avec les normes environnementales en vigueur. Ce dispositif est un gage de sérieux et de fiabilité pour les maîtres d'ouvrage.



MÉMOIRE RSE AJ3M

1 rue Emile Guyard 21160 COUCHEY
Tél. 03 80 45 43 91 / contact@aj3m.fr
www.aj3m.fr